



Retraite complémentaire

Par Marin6659

Bonjour,
Mon épouse a 73 ans et n'a jamais beaucoup travaillé, juste quelques années, a été mère au foyer, a élevé deux enfants.
En retraite depuis l'âge de 65 ans, elle perçoit une "retraite" chaque mois, de la carsat pour un montant de 139,04 Euros.
Toutefois, jamais une demande de retraite complémentaire n'a été faite et à ce que nous avons lu, elle pourrait y avoir droit.
Quel est votre avis?
Merci et cordialement.

Par Indigo

Bonjour Marin,

Pour avoir réponse à votre interrogation :

<https://www.agirc-arrco.fr/ma-retraite/demander-ma-retraite/conditions-douverture-de-mes-droits/>

Cordialement,

Par Marin6659

Bonjour, Indigo,
ok, je vais essayer de leur téléphoner demain, car j'ai essayé ce matin, de leur envoyer ma demande par mail, essayé au moins 10 fois et... "erreur, votre demande ne peut aboutir".
merci, je vais appeler demain..
Merci

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Avez vous créé un espace sur le site ?

J'ai connu le même cas en 2020 et la personne a adressé sa demande de retraite complémentaire avec le justificatif d'attribution de la retraite de base et les autres justificatifs classiques.

Je sais qu'après quelques échanges et demande d'autres documents, l'ARRCO a mis les versements en place, mais aucune reprise d'antériorité.

Par isernon

bonjour,

pour percevoir une retraite complémentaire, il faut y avoir cotisé.

voir ce lien sur la demande d'une retraite complémentaire :

[url=<https://www.agirc-arrco.fr/ma-retraite/demander-ma-retraite/faire-ma-demande-de-retraite/>]https://www.agirc-arrco.fr/ma-retraite/demander-ma-retraite/faire-ma-demande-de-retraite/[/url]

salutations

Par Marin6659

Bonjour, Isernon, ok, merci, je leur ai envoyé un mail, je verrai ce qu'ils me répondent....merci

Par DIU1973

BONJOUR

Pour votre info, la retraite Arrco est versée en une seule fois quand son montant est inférieur ou égal à une somme équivalant à 100 points. Cela aurait-il pu être le cas lorsque madame a fait son dossier au départ.